



# PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 27 juillet 2023

### Cyanobactéries dans la rivière La Mayenne : activation de la vigilance

En période estivale, d'importantes proliférations de [cyanobactéries](#) sont observées dans les plans d'eau et les cours d'eau du département, notamment dans la rivière La Mayenne. La formation de ces cyanobactéries, micro-organismes photosynthétiques, est notamment favorisée par les fortes chaleurs et l'ensoleillement. Certaines cyanobactéries produisent des toxines pouvant provoquer des troubles de la santé chez l'homme (digestifs, neurologiques, cutanés) et chez certains animaux. Les chiens peuvent être particulièrement vulnérables de par leurs comportements. Des mesures de précaution telles que l'évitement des zones de prolifération ou le rinçage après immersion permettent de prévenir l'apparition de symptômes.

Les secteurs de baignade autorisée font l'objet d'une surveillance sanitaire par l'Agence Régionale de Santé.

**Concernant la rivière La Mayenne, interdite à la baignade, un suivi des éventuelles proliférations est actuellement effectué, permettant de formuler des préconisations ou de prendre des mesures de restrictions d'usages.**



#### Niveau de vigilance

**Cyanobactéries :**  
présence constatée à l'œil nu

Alerte en cours :

**Les usagers sont appelés à la vigilance.**

Retrouvez les précautions à prendre sur :

<https://www.mayenne.gouv.fr/contenu/telechargement/50056/366793/file/Cyanobact%C3%A9ries%20-%20Niveau%20Vigilance.pdf>

Pour signaler le développement de cyanobactéries : [ddt-secheresse@mayenne.gouv.fr](mailto:ddt-secheresse@mayenne.gouv.fr)

Pour toute question sanitaire sur les cyanobactéries : [ars-pdl-se-eaux-loisirs@ars.sante.fr](mailto:ars-pdl-se-eaux-loisirs@ars.sante.fr)

Plus d'information sur le site internet de la préfecture de la Mayenne :

<https://www.mayenne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-et-biodiversite/Eau/Cyanobacteries/Cyanobacteries-adopter-les-bons-gestes-un-enjeu-sanitaire>

### Cabinet de la préfète

Tél. : 02 43 01 50 54

Mail : [pref-communication@mayenne.gouv.fr](mailto:pref-communication@mayenne.gouv.fr)

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

16 place Jean Moulin  
53000 LAVAL

1/1

 @Prefet53

 Préfet de la Mayenne

 @prefet53